

(N^o 47)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1859-1860.

Projet de loi contenant le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1861.

(Voir les Nos 76 et 126 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de onze millions six cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-quinze francs (11,691,175 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 22 mai 1860.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. DE MOOR.
H. DE BOE.*

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1861.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I ^{er} .			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	»	958,900
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	500,000	»	
3	Honoraires des avocats et des avoués du départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	81,500	» 2,500	
4	Frais de tournées	7,000	»	
5	Matériel	46,000	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poin- çons de titre et de garantie	4,200	»	
7	Service de la monnaie	19,200	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre	»	150,000	
9	Magasin général des papiers.	108,000	»	
10	Documents statistiques	19,500	»	
	CHAPITRE II.			
	ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.			
11	Traitement des directeurs et agents du Trésor. .	126,500	»	252,800
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des di- recteurs et agents	26,300	»	
13	Caissier général de l'État.	100,000	»	
	CHAPITRE III.			
	ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
14	Surveillance générale. — Traitements.	352,000	»	8,530,490
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	523,800	»	
16	— des contributions { Traitements fixes . .	1,543,600	» 4,100	
17	directes, des ac- { Remises proportionnelles cises et de la { et indemnités (crédit comptabilité. . { non limitatif). . . .	1,500,000	»	
18	— des douanes et de la recherche maritime .	4,326,600	» 400	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	49,400	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Supplément de traitement.	100,000 »	»	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et em- ployés non remplacés	»	25,000 »	
22	Frais de bureau et de tournées	68,840 »	»	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses	298,800 »	»	
24	Police douanière	5,000 »	»	
25	Matériel	152,950 »	»	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	404,980 »	1,500 »	
27	Traitement du personnel du domaine	106,725 »	6,380 »	
28	— — forestier	288,800 »	»	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	900,000 »	»	1,902,885 »
30	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>). . . .	42,000 »	»	
31	Matériel.	48,000 »	»	
32	Dépenses du domaine	91,500 »	10,000 »	
33	Intérêts moratoires en matières diverses. . . .	3,000 »	»	
CHAPITRE V.				
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.				
34	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour.	4,100 »	»	
35	Administration centrale. — Matériel	1,500 »	»	9,100 »
36	Remises proportionnelles et indemnités des fon- ctionnaires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>).	3,500 »	»	
CHAPITRE VI.				
PENSIONS ET SECOURS.				
37	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment.	17,500 »	»	
38	Secours à des employés, veuves et familles d'em- ployés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,500 »	»	25,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
39	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	12,000 »	»	12,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	11,491,295 »	199,880 »	11,691,175 »